



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-283**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 14 mai 2018, le projet de règlement numéro 1001-283 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le 30 mai 2018, à 17 h 00, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1001-283 a pour but :

- l'agrandissement de la zone 9564-50 à même une partie de la zone 9563-57 ;
- autoriser les classes d'usages industriels « C – fabrication et assemblage », « D - transbordement », « E - transbordement », « G – recherche et services aux entreprises » du groupe « Industrie – I » dans la zone 9564-50 en ajoutant aux conditions existantes dans la zone 9563-57, les conditions suivantes :
 - exiger une superficie d'implantation minimale de 500 mètres carrés ;
 - exiger une marge avant secondaire de 6 mètres ;
 - exiger des marges latérales de 7,6 mètres ;
 - exiger une marge arrière minimale de 10 mètres ;
 - abroger la profondeur minimale exigée dans la charte de lotissement ;
 - abroger la superficie minimale exigée dans la charte de lotissement.

Le projet de règlement s'applique à la zone 9564-50 (rue Lévis), telle que montrée au plan joint.

Le projet de règlement numéro 1001-283 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-283 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 18^e jour du mois de mai 2018.

DIFFUSÉ le 23 mai 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Archambault, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut en en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, en date du 18 mai 2018 et en le publiant dans le journal «LA REVUE » et sur le site internet de la Ville le 23 mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Terrebonne, ce 24^e jour du mois de mai 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
